



COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil municipal du 27 mars 2010

Le vingt sept mars deux mille dix, à 09h00, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le dix neuf mars deux mille dix, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Luc CHATEL, Maire.

Monsieur Paul FOURNIE, conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

PRESENTS : 29

Luc CHATEL, Gérard GROSLAMBERT, Elisabeth ALLAIRE, Didier COGNON, Christine GUILLEMY, Gérard BOCQUILLON, Céline VANCRAEYNESTE, Vincent GALANTIER, Céline CUCCURU, Francis FINEZ, Jacky CHATELAIN, Paul FLAMERION, Anne-Marie WILHELEM, Françoise BELDICO, Béatrice JEHLE, Odile DECHANET, Maryse CAMUS, Christian BURTE, Catherine PAZDZIOR, Valérie NEDELEC, Frédéric PERRIN, Jean-Charles BERTHIER, Benoît FANOI, Paul FOURNIE, Marie-Claire RICHARD, Lionel BLONDELLE, Patrick LEFEVRE, Thierry GITTON, Abbès DJANTI

EXCUSES : 4

Bernard SIMON, Sophie NOEL, Philippe DEBREF, Patrick VIARD

ABSENTS : 2

Samira CHALOUANE, Céline GROMEK-PARKER

PROCURATIONS : 2

Bernard SIMON à Béatrice JEHLE, Sophie NOEL à Céline VANCRAEYNESTE

CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2010
à 9h00

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'ajouter le dossier « Vote du taux de la Taxe des Ordures Ménagères » à l'ordre du jour qui est donc modifié comme suit, à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2009.

GRANDS PROJETS

30. Multiplexe cinématographique : dépôt des demandes d'autorisation d'occupation du sol

Suite à la délibération du 27 juin 2009 approuvant le principe de la réutilisation des anciens garages municipaux en multiplexe cinématographique et à celle du 13 février dernier attribuant le marché de maîtrise d'œuvre suite à l'organisation du concours restreint, le projet de réalisation du cinéma rentre aujourd'hui en phase opérationnelle.

Une des premières étapes administratives en est donc le dépôt des demandes d'autorisation d'utilisation du sol préalables à la réalisation des travaux d'aménagement, en ce compris notamment la démolition d'une partie des murs d'enceinte de l'ensemble immobilier de la Banque de France pour asseoir une partie du projet.

La Collectivité étant le maître d'ouvrage de cette opération, **à raison de 26 voix pour et 5 voix contre (MM. Djanti, Gitton, Lefèvre, Blondelle et Mme Richard)**, il est décidé d'autoriser M. le Maire à déposer les demandes d'autorisation susmentionnées, ayant obtenu par ailleurs de la Banque de France, dans le cadre des négociations qui sont menées en vue de l'acquisition de leurs biens immobiliers, l'autorisation de déposer les demandes se rapportant à leurs éléments patrimoniaux.

31. Création du multiplexe cinématographique - demande d'autorisation auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-19 ;

Vu le code du commerce et notamment ses articles L752-3-1 et R 752-6 et suivants ;

Vu les articles L 212-2 et 3 et L 212-7 et suivants du code du cinéma et de l'image animée ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 425-8 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 juin 2009 ayant qualifié l'activité cinématographique de service public et portant création d'une régie ;

Vu l'avis de la commission culture et graphisme en date du 17 mars 2010

Il est décidé, **à raison de 26 voix pour et 5 voix contre (MM. Djanti, Gitton, Lefèvre, Blondelle et Mme Richard)**

* de désigner le Maire en qualité d'exploitant ;

* d'autoriser le Maire à solliciter l'autorisation de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) statuant en matière cinématographique en vue de la création d'un établissement de spectacles cinématographiques comportant 8 salles et 1200 places ;

* d'autoriser le Maire à déposer le dossier correspondant et à signer tout document y afférent.

32. Procédure de contrat de partenariat : élection de la commission d'ouverture des plis

Vu les articles L 1414-6 et L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles D. 1411-3 à D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'élection des membres de la Commission d'ouverture des plis,
 Vu la délibération du conseil municipal du 13 février 2010 ayant approuvé les modalités de dépôt des listes des candidats,
 Le Conseil municipal,
 - décide à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L.2121.21 du CGCT, de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour cette élection,
 - procède à l'élection de la Commission d'ouverture des plis qui donne les résultats suivants :

Liste « Allez Chaumont » : 26 voix Pour
Liste « Ensemble construire l'avenir » : 5 voix Pour
 Sont donc élus :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
- C. Guillemey	- P. Viard
- G. Gros Lambert	- B. Jehlé
- P. Flamerion	- F. Beldico
- F. Finez	- C. Vancraeyneste
- M.-C. Richard	- T. Gitton

FINANCES

Monsieur Gérard Gros Lambert est élu président de séance pour présenter les comptes administratifs et les comptes de gestion pour lesquels **M. le Maire ne prend pas part au vote.**

33. **Compte administratif (C.A.) 2009 et affectation du résultat du budget principal Ville**

Ce compte administratif se solde par un résultat de clôture excédentaire de 442 950,17 euros et un résultat globalisé excédentaire de 4 733 762,58 euros.

Affectation du résultat :

Compte tenu des restes à recouvrer et des restes à mandater de la section d'investissement, il est décidé de sur couvrir le besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour un montant de 1 740 000 euros prélevés sur la section de fonctionnement et de reporter le solde de 4 730 760,24 euros sur l'exercice 2010

Approuvé à raison de 25 voix pour et 5 voix contre (MM. Djanti, Gitton, Lefèvre, Blondelle et Mme Richard)

34. **C.A. 2009 et affectation du résultat du budget annexe de l'Eau**

Ce compte administratif se solde par un résultat de clôture déficitaire de 211 427,78 euros et un résultat globalisé excédentaire de 188 863,43 euros.

Affectation du résultat :

Compte tenu des restes à mandater de la section d'investissement, il est décidé de couvrir le besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour un montant de 105 000,00 euros prélevés sur la section de fonctionnement et de reporter le solde de 137 511,32 euros sur l'exercice 2010

Approuvé à l'unanimité.

35. **C.A. 2009 et affectation du résultat du budget annexe de l'Assainissement**

Ce compte administratif se solde par un résultat de clôture excédentaire de 359 024,91 euros et un résultat globalisé excédentaire de 523 786,17 euros.

Affectation du résultat :

Compte tenu des restes à recouvrer et des restes à mandater de la section d'investissement, il est décidé de couvrir le besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour un montant de 277 000 euros prélevés sur la section de fonctionnement et de reporter le solde de 517 527,57 euros sur l'exercice 2010

Approuvé à l'unanimité.

36. **C.A. 2009 et affectation du résultat du budget annexe Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT)**
Ce compte administratif se solde par un résultat de clôture déficitaire de 27 052,90 euros et un résultat globalisé excédentaire de 14 328,33 euros.
Affectation du résultat :
En l'absence de résultat à affecter en fonctionnement, il est décidé de reporter, sur l'exercice 2010, le résultat d'investissement de +14 328,33 euros
Approuvé à l'unanimité.
37. **C.A. 2009 et affectation du résultat du budget annexe du Camping municipal**
Ce compte administratif se solde par un résultat de clôture excédentaire de 1 535,15 euros et un résultat globalisé nul.
Affectation du résultat :
Il est décidé de couvrir le déficit de la section d'investissement de 1 824,05 euros par l'émission d'un titre de recette au compte 1068. Cette somme sera prélevée sur le résultat excédentaire de la section de fonctionnement.
Approuvé à l'unanimité.
38. **C.A. 2009 et affectation du résultat du budget annexe des Activités économiques**
Ce compte administratif se solde par un résultat de clôture excédentaire de 552 495,81 euros et un résultat globalisé excédentaire de 639 169,14 euros.
Affectation du résultat :
Compte tenu de l'excédent d'investissement permettant de couvrir les restes à mandater et les restes à recouvrer, il est décidé de reporter le résultat excédentaire de 639 169,14 euros de la section d'investissement sur l'exercice 2010.
Approuvé à l'unanimité.
39. **C.A. 2009 et affectation du résultat du budget annexe des Résidences sociales**
Ce compte administratif se solde par un résultat de clôture excédentaire de 43 488,91 euros et un résultat globalisé excédentaire de 21 447,74 euros.
Affectation du résultat :
Compte tenu de l'excédent d'investissement permettant de couvrir les restes à mandater, il est décidé de reporter le résultat excédentaire de 21 447,74 euros de la section d'investissement sur l'exercice 2010.
Approuvé à l'unanimité.
40. **C.A. 2009 et affectation du résultat du budget annexe du Lotissement Chevrier**
Ce compte administratif se solde par un résultat de clôture nul et un résultat globalisé déficitaire de 10 510,45 euros.
Affectation du résultat :
Tant que l'opération n'est pas finie, il est décidé de reporter sur le fonctionnement de l'exercice 2010 le résultat déficitaire de 10 510,45 euros."
Approuvé à l'unanimité.
41. **C.A. 2009 et affectation du résultat du budget annexe du Lotissement Val Poncé**
Ce compte administratif se solde par un résultat de clôture nul et un résultat globalisé déficitaire de 150 866,82 euros.
Affectation du résultat :
Tant que l'opération n'est pas finie, il est décidé de reporter sur l'exercice 2010, tant en investissement qu'en fonctionnement, les résultats constatés soit respectivement -180 003,98 euros et +29 137,16 euros.
Approuvé à l'unanimité.
42. **C.A. 2009 et affectation du résultat du budget annexe du Lotissement Quellemèle**

Ce compte administratif se solde par un résultat de clôture nul et un résultat globalisé déficitaire de 144 167,86 euros.

Affectation du résultat :

Tant que l'opération n'est pas finie, il est décidé de reporter sur l'exercice 2010, en investissement, le résultat constaté soit -144 167,86 euros.

Approuvé à l'unanimité.

43. C.A. 2009 et affectation du résultat du budget annexe du multiplexe cinématographique

Ce compte administratif se solde par un résultat de clôture déficitaire de 35 104,26 euros et un résultat globalisé déficitaire de 35 104,26 euros.

Affectation du résultat : Compte tenu des restes à recouvrer et des restes à mandater de la section d'investissement, il est décidé de reporter le résultat d'investissement sur l'exercice 2010.

Approuvé à raison de 25 voix pour et 5 voix contre (MM. Djanti, Gitton, Lefèvre, Blondelle et Mme Richard)

44. Compte de gestion 2009 du budget principal Ville

A l'unanimité, le compte de gestion 2009 du budget principal de la ville présenté par Monsieur le Trésorier Principal, comptable de la ville, est approuvé. Il se solde par un résultat de clôture excédentaire de +442 950,17 euros et un résultat globalisé excédentaire de + 4 733 762,58 euros.

- 45. Compte de gestion 2009 du budget annexe de l'Eau
- 46. Compte de gestion 2009 du budget annexe de l'Assainissement
- 47. Compte de gestion 2009 du budget annexe du FJT
- 48. Compte de gestion 2009 du budget annexe du Camping municipal
- 49. Compte de gestion 2009 du budget annexe des Activités économiques
- 50. Compte de gestion 2009 du budget annexe des Résidences sociales
- 51. Compte de gestion 2009 du budget annexe du Lotissement Chevrier
- 52. Compte de gestion 2009 du budget annexe du Lotissement Val Poncé
- 53. Compte de gestion 2009 du budget annexe du Lotissement Quellemèle
- 54. Compte de gestion 2009 du budget annexe du multiplexe cinématographique

Les comptes de gestions ci-dessus (N°45 à N°54) ont été également approuvés à l'unanimité :

Compte de gestion 2009 - budgets annexes	qui se solde par un résultat de clôture	et un résultat globalisé
Eau	de -211 427,78 €	de +188 863,43 €
Assainissement	de +359 024,91 €	de +523 786,17 €
FJT	de -27 052,90 €	de +14 328,33 €
Camping municipal	de + 1 535,15 €	nul
Activités économiques	de +552 495,81€	de +639 169,14 €
Résidences sociales	de +43 488,91 €	de +21 447,74 €
Lotissement Chevrier	nul	de -10 510,45 €
Lotissement Val Poncé	nul	de -150 866,82 €
Lotissement Quellemèle	nul	de -144 167,86 €
Multiplexe cinématographique	de -35 104,26 €	de -35 104,26 €

***** M. Paul FLAMERION quitte la séance et donne pouvoir à M. Gros Lambert**

55. Autorisations de programmes

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

A l'unanimité, il est décidé d'adopter les tableaux des autorisations de programme concernant les dossiers suivants :

- RENOUVELLEMENT HORODATEURS

- BASILIQUE SAINT JEAN - MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DE CHAUFFAGE
- VAL ANDRE - ALARME INCENDIE
- SILOS - ALARME INCENDIE
- DOCUMENTS (acquisitions documents pour les silos)
- MSA - regroupement des services municipaux
- REALISATION D'UN COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE
- BROTTES - DEFENSES INCENDIE
- AMENAGEMENT QUARTIER GARE
- programme ANRU : BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

***** MM. Lefèvre, Blondelle, Gitton, Djanti et Mme Richard quittent la séance.**

56. Fixation des taux 2010

Du fait de la réforme de la TP, les communes et EPCI à fiscalité propre percevront donc en 2010 :

- la taxe d'habitation (TH)
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (FB)
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB)
- la compensation relais
- des allocations compensatrices

La TP est remplacée par une compensation relais à deux composantes :

- une allocation versée par l'Etat
- une part du produit de la cotisation foncière des entreprises (CET)

En 2010, l'Etat verse une compensation relais globale calculée comme suit :

Source : Etats 1259 MI	2010
BASES THEORIQUES	34 957 000
Taxe professionnelle	34 957 000
TAUX	
Taxe professionnelle 2009	15,78%
PRODUIT ATTENDU	
1 ère composante	5 516 215

Néanmoins, il est demandé au Conseil de voter en 2010, le taux de la compensation relais de la seconde composante que l'Etat encaissera à notre place du fait de la compensation globale.

Le gel des taux ménages entraîne de fait la détermination du taux relais au même niveau que celui de l'ex Taxe professionnelle 2009.

Les **taux 2010** suivants sont votés à l'unanimité :

Taxe d'habitation	18,65%
Taxe sur le foncier bâti	34,65%
Taxe sur le foncier non bâti	48,57%
Taux relais de Taxe professionnelle	15,78%

RECAPITULATION

	2009	2010	Variations 2010/2009	%
Produit global taxes ménages	11 700 388	11 888 528	188 141	1,61%
produit compensation - relais (ex TP) 1ère composante	5 397 082	5 516 215	119 133	2,21%
Evolution des allocations compensatrices	583 436	580 054	- 3 382	-0,58%
PRODUIT BRUT TOTAL	17 680 900	17 984 797	303 892	1,73%

A déduire Plafonnement/valeur ajoutée	41 476	41 476	-	0,00%
A déduire prélèvement au profit du FDPTP	73 031	73 031	73 031	-
PRODUIT TOTAL NET	17 566 393	17 870 290	230 861	1,73%

57. Vote du taux de la Taxe des Ordures Ménagères

La stricte application du gel des taux aurait conduit au produit suivant compte tenu de la notification des bases :

Année	Bases notifiées	Taux 2009 inchangé	Produit attendu
2010	21 069 569	15,22%	3 206 788 €

A l'unanimité, il est décidé de déduire de ce produit attendu le gain réalisé sur le SMICTOM, soit 133 963,50 euros, et d'aller légèrement au-delà afin d'encourager la poursuite de ces efforts entrepris par les Chaumontais en portant la déduction totale à 149 594€ et ramenant le produit attendu à 3 057 194€.

Ce produit attendu, rapporté aux bases, conduit à proposer le **taux de 14,51% au titre de l'année 2010.**

Année	Bases	Taux	Produit attendu
2010	21 069 569	14,51%	3 057 194 €

58. Budget primitif (BP) 2010 : budget principal Ville

Sont présentées les grandes lignes du budget primitif 2010, acte majeur de la vie du Conseil municipal.

Le budget global 2010 (inscriptions nouvelles, reports) se décompose de la façon suivante :

sections	recettes	dépenses
MOUVEMENTS REELS		
Investissement		
inscriptions nouvelles	17 891 599,45	24 638 930,96
reports	2 303 237,48	1 690 210,98
fonctionnement *	40 908 296,54	34 773 991,53
MOUVEMENTS D'ORDRE		
Investissement		
inscriptions nouvelles	6 970 543,90	836 238,89
reports		
fonctionnement	836 238,89	6 970 543,90
EN TOTALITE		
Investissement	27 165 380,83	27 165 380,83
fonctionnement	41 744 535,43	41 744 535,43
Toutes sections	68 909 916,26	68 909 916,26

* y compris le résultat reporté 2009 pour 4 730 760,24 euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

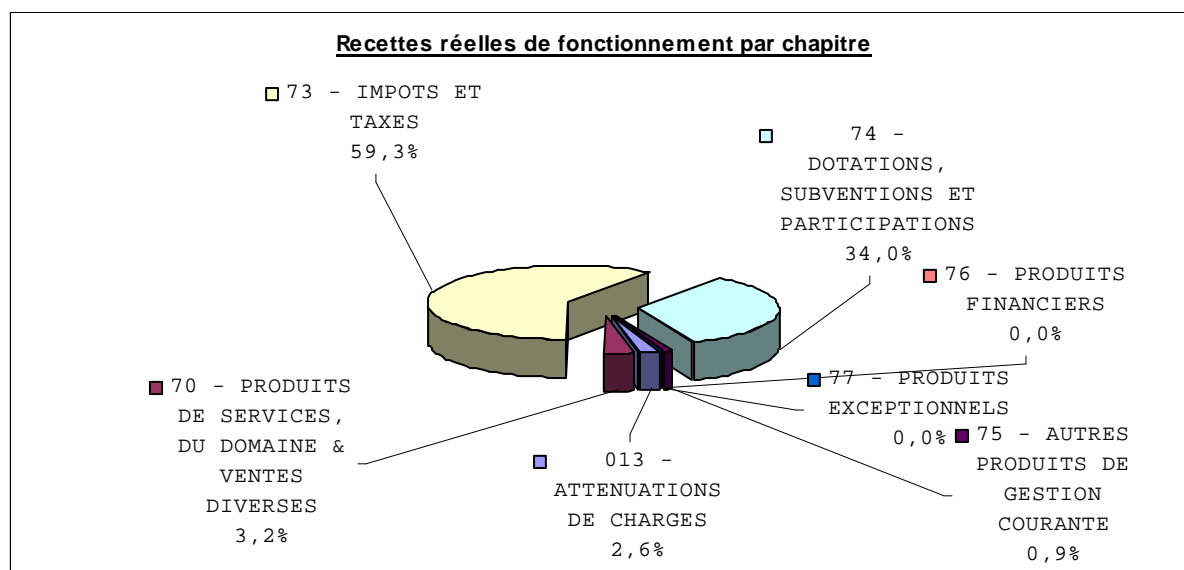
A) Les recettes

a) Les recettes réelles

Recettes réelles de fonctionnement : opérations réelles

Chap. /Opération	BP 2009 (1)	Vote 2009 (2)	BP 2010 (3)	Evol. % 3/1	Evol. % (3/2)
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	968 041,00	968 041,00	937 564,00	-3,15%	-3,15%
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 167 969,00	1 167 969,00	1 165 284,00	-0,23%	-0,23%
73 - IMPOTS ET TAXES	21 177 101,00	21 276 889,00	21 466 215,00	1,37%	0,89%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 113 039,00	12 182 356,00	12 284 041,00	1,41%	0,83%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	310 400,00	310 400,00	315 900,00	1,77%	1,77%
76 - PRODUITS FINANCIERS	2 000,00	2 000,00	500,00	-	-
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 504,00	274 537,00	8 032,30	23,50%	97,07%
Total Recettes	35 745 054,00	36 182 192,00	36 177 536,30	1,21%	-0,01%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 36 177 M€ et sont en augmentation de 1,21% par rapport au BP 2009 et quasiment identiques à l'ensemble des crédits votés en 2009.

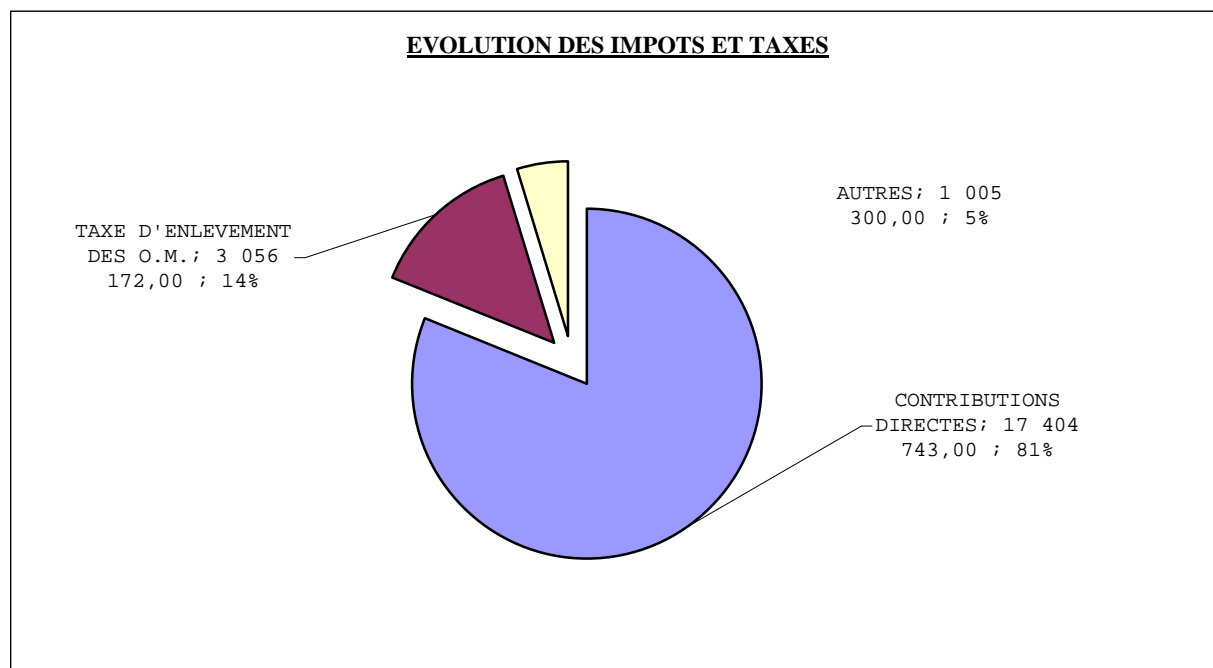


► Le chapitre 70 retrace les prestations des services, les recettes d'utilisation des équipements municipaux et du domaine	1 165 284 €
► Le chapitre 013 retrace les remboursements liés aux salaires du CCAS, de la caisse des écoles, du STB 52	937 564 €
► Le chapitre 75 retrace les revenus des immeubles	315 900 €
► Le chapitre 76 retrace les produits financiers	500 €
► Le chapitre 77 retrace les produits exceptionnels notamment les indemnités d'assurances	8 032,30 €

Chapitre 73 Impôts et taxes
21 466 215 €

Nature	BP 2009	Notifiés 2009	BP 2010
7311 - CONTRIBUTIONS DIRECTES	16 956 272,00	17 097 462,00	11 888 528,00
7318 - AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES			5 516 215,00
7331 - TAXE D'ENLEVEMENT DES O.M.	3 113 709,00	3 152 307,00	3 056 172,00
7336 - DROITS DE PLACE	33 520,00	33 520,00	41 000,00
7337 - DROITS DE STATIONNEMENT	250 000,00	250 000,00	250 000,00
7351 - TAXE SUR L'ELECTRICITE	395 000,00	395 000,00	400 000,00
7368 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE			14 300,00
73681 - EMBLEMES PUBLICITAIRES	28 600,00	28 600,00	
7381 - TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	400 000,00	320 000,00	300 000,00
Total 73 - IMPOTS ET TAXES	21 177 101,00	21 276 889,00	21 466 215,00

Ce chapitre est essentiellement constitué par le produit des contributions directes et des ordures ménagères.
Du fait de la disparition de la TP, la présentation du budget dissocie le produit des taxes ménages (Habitation et foncier) de la contribution relais.



Chapitre 74 Dotations, Subventions et participations
12 284 041€

Ce chapitre regroupe les dotations de l'Etat, les subventions et les participations versées par l'Etat, la Région, le Département, l'Europe.

Les plus importantes sont :

Nature	BP 2009	Notifiés 2009	BP 2010	Variation en montant	Variation en %
7411 - DOTATION FORFAITAIRE	8 754 385	8 754 385	8 675 271	-79 114	-0,90%

74123 - DOTATION SOLIDARITE URBAINE	1 286 721	1 312 455	1 286 721	0	0,00%
74127 - DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	234 947	295 818	295 818	60 871	25,91%
TOTAL	10 276 053	10 362 658	10 257 810	-18 243	-0,18%
74833 - ETAT - COMPENSATION T P	284 823	284 823	219 314	-65 509	-23,00%
74834 - ETAT - COMPENSATION T.F	83 769	83 769	73 041	-10 728	-12,81%
74835 - ETAT - COMPENSATION T H	267 923	267 923	287 699	19 776	7,38%
TOTAL	636 515	636 515	580 054	-56 461	-8,87%

A ce jour, seule la dotation forfaitaire est connue. Par contre les compensations ont été notifiées sur l'état 1259 MI.

b) Les recettes d'ordre

Elles sont regroupées dans le chapitre 042 « opérations d'ordre de transferts entre sections » pour un montant de 836 238.89€.

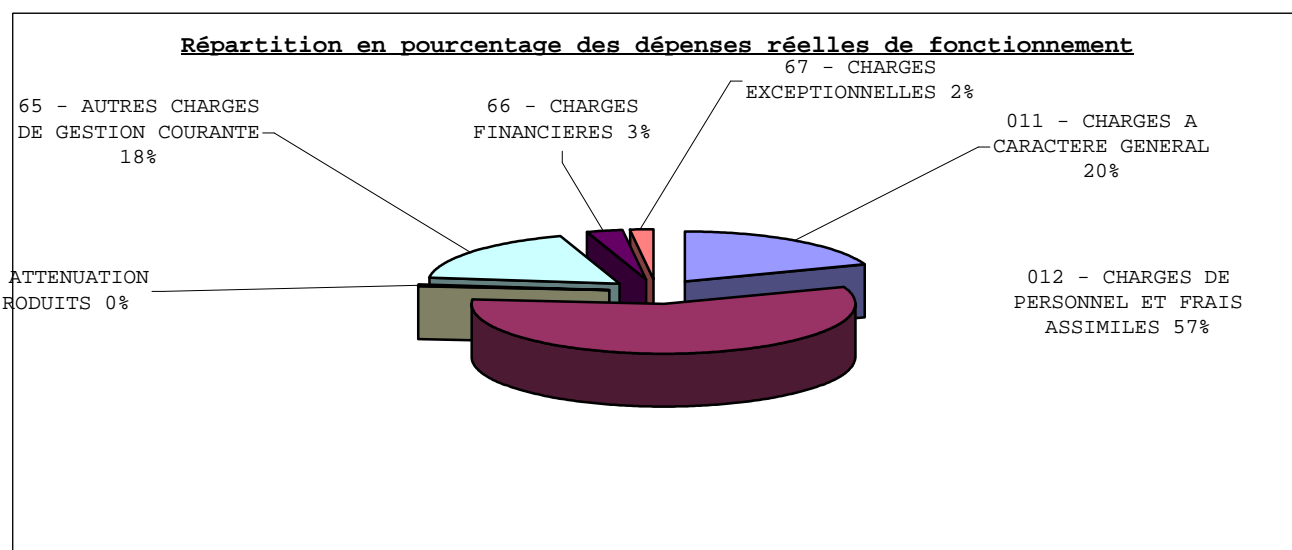
Nature	BP 2009	Notifiés 2009	BP 2010
722 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	300 000,00	655 283,33	300 000,00
777 - QUOTE PART DES SUBV. VIREE AU RESULTAT	153 401,72	153 401,72	151 900,00
7815 - REP./PROV. PR RISQUES ET CHARGES FONCTIONN.		191 586,05	
7817 - REP./PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	384 338,89	659 001,00	384 338,89
Total 042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	837 740,61	1 659 272,10	836 238,89

B) Les dépenses

Dépenses de fonctionnement : Opérations réelles

Chap. /Opération	BP 2009 (1)	Vote 2009 (2)	BP 2010 (3)	Evolution BP à BP	Evol. % 3/1)	Evol. % 3/2)
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 783 940,34	6 836 039,34	6 783 940,34	0,00	0,00%	-0,76%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	19 580 024,00	19 580 024,00	19 812 590,00	-232 566,00	1,19%	1,19%
014 - ATTENUATION DE PRODUITS		41 476,00	114 507,00	-114 507,00		176,08%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 450 903,39	6 667 516,44	6 308 488,89	142 414,50	-2,21%	-5,38%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 449 652,36	1 449 652,36	1 093 934,32	355 718,04	-24,54%	-24,54%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	597 585,84	677 419,84	660 530,98	-62 945,14	10,53%	-2,49%
Total Dépenses	34 862 105,93	35 252 127,98	34 773 991,53	88 114,40	-0,25%	-1,36%

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 34 773M€ et sont en diminution de 1.36% par rapport à l'ensemble des crédits votés en 2009.



Chap./Opération	BP 2009	%
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 783 940,34	16,25%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	19 812 590,00	47,47%
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	114 507,00	0,27%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 728 750,42	11,33%
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 241 793,48	5,37%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 308 488,89	15,11%
66 - CHARGES FINANCIERES	1 093 934,32	2,62%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	660 530,98	1,58%
Total Dépenses	41 744 535,43	100,00%

► Chapitre 011 : 6 783 940,34€ Reconstitution des crédits ouverts au précédent BP. En effet, les économies résultant de la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement en 2009 permettent à budget constant de financer des mesures nouvelles :

NOUVEAUX SERVICES AUX CHAUMONTAIS

- nouveau service de restauration scolaire : restaurant scolaire Jean Macé et cantine scolaire pour les enfants de l'école Lafayette le Mercredi
- Préparation de la délégation de service public de la restauration scolaire (46 000€)
- foire de Chaumont : animations, logistique et communication 85 000€
- amélioration de l'accueil téléphonique 24 000€
- atelier Slam du relax 14 000€

REPRISE EN GESTION DIRECTE DE SERVICES

- gestion du local « jeunes » 15 000€ (anciennement MJC)
- gestion des clubs de loisirs 31 500€ (anciennement caisse des écoles)

► Chapitre 012 : « Frais de personnel »

19 812 590€ sont prévus au budget de fonctionnement pour les frais de personnel, soit 47.46% du budget de fonctionnement de la ville, 56.98% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chiffre tient compte d'éléments pour certains identifiés et pour d'autres estimés :

- augmentation de la valeur du point
- augmentation de la valeur du SMIC

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

6 308 488.89€

Nature	BP 2009	Notifiés 2009	BP 2010
6531 - INDENNITES	206 000,00	206 000,00	206 000,00
6532 - FRAIS DE MISSION	4 500,00	4 500,00	1 000,00
6533 - COTISATIONS DE RETRAITE	40 000,00	40 000,00	12 000,00
6535 - FORMATION	20 000,00	20 000,00	20 000,00
654 - PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	434 338,89	434 338,89	434 338,89
6553 - SERVICE D'INCENDIE	1 533 619,00	1 557 676,00	1 576 368,00
6554 - CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	1 903 367,50	1 903 367,50	1 769 704,00
6558 - AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	102 000,00	308 586,05	110 000,00
65734 - COMMUNES	2 000,00	2 000,00	2 000,00
65735 - GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES			
657361 - CAISSE DES ECOLES	328 000,00	328 000,00	218 000,00
657362 - CCAS	374 000,00	374 000,00	456 000,00
6574 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	1 503 078,00	1 489 048,00	1 503 078,00
Total 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 450 903,39	6 667 516,44	6 308 488,89

Pertes sur créances irrécouvrables : 434 338.89€

Provision de 50 000€, le solde soit 384 338.89€ correspond à la charge liée à la liquidation de la Société Nouvelle d'abattage (en attente du jugement de clôture). Cette charge est couverte par une provision du même montant afin d'avoir un impact nul.

Contributions aux organismes de regroupement : 1 769 704€

Ce compte enregistre la contribution au SMICTOM pour 1 753 704€ en baisse de 133 963.50€ (-7.09%) et la contribution au SIAH pour 16 000€.

Autres contributions obligatoires : il s'agit de la participation au financement du déficit de l'aérodrome de Chaumont - Semoutiers et de la participation au fonctionnement de l'école privée OudINOT pour les classes élémentaires

Subvention caisse des Ecoles : 218 000€

En diminution de 110 000€ suite à la non prise en charge en 2010 des actions liées aux clubs de loisirs et au local « jeunes ».

Subvention CCAS : 456 000€

Augmentation de 82 000€ afin de permettre au CCAS d'équilibrer son activité.

Subvention de fonctionnement : 1 503 078€

Conformément aux engagements de la municipalité reconduction de l'enveloppe 2009.

La Dette

Le capital du par la ville de Chaumont au titre du budget principal s'élève au 1^{er} Janvier 2010 à 32 789 930.41€ en diminution de 241 151.42€ soit -0.73% par rapport à 2009.

On constate une diminution des charges financières (-355 718.04€) qui est due à l'effet combiné de la baisse des taux d'intérêts et du vieillissement de la dette.

L'annuité de la dette s'élève à 4 503 462,97€.

TABLEAU PRÉVISIONNEL

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Etat constaté - montants en Euros

	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2010	3 445 400,20	1 058 062,77	4 503 462,97	29 344 530,21
2011	3 142 563,30	932 483,13	4 075 046,43	26 201 966,91
2012	2 396 211,07	812 236,25	3 208 447,32	23 805 755,84
2013	2 362 117,57	739 631,05	3 101 748,62	21 443 638,27
2014	2 436 089,57	669 013,73	3 105 103,30	19 007 548,70
2015	2 513 984,74	595 624,56	3 109 609,30	16 493 563,96
2016	2 397 449,29	519 939,63	2 917 388,92	14 096 114,67
2017	2 265 090,88	452 698,83	2 717 789,71	11 831 023,79
2018	2 066 675,19	389 543,43	2 456 218,62	9 764 348,60
2019	2 097 636,27	328 862,50	2 426 498,77	7 666 712,33
2020	1 992 396,98	267 435,90	2 259 832,88	5 674 315,35
2021	1 774 214,70	204 595,80	1 978 810,50	3 900 100,65
2022	1 175 821,16	141 857,51	1 317 678,67	2 724 279,49
2023	956 242,71	101 186,34	1 057 429,05	1 768 036,78
2024	553 101,83	65 292,68	618 394,51	1 214 934,95
2025	389 119,45	48 558,60	437 678,05	825 815,50
2026	193 115,35	36 913,95	230 029,30	632 700,15
2027	201 747,60	28 281,70	230 029,30	430 952,55
2028	210 765,72	19 263,58	230 029,30	220 186,83
2029	220 186,83	9 842,47	230 029,30	0,00
	32 789 930,41	7 421 324,41	40 211 254,82	197 046 525,53

sélection : (Budget = '01')

Chapitre 67 Autres charges de gestion courante

Secours et dots	71 200€
Bourses et prix	20 329€
Titres annulés sur exercices antérieurs	60 000€
Subventions exceptionnelles aux budgets annexes	455 751.98€
Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé	53 250€

Les titres annulés sur exercices antérieurs sont reconduits au même niveau que l'année dernière tout comme les secours et dots.

Les bourses et prix sont en augmentation de 1 912€.

Les subventions exceptionnelles aux budgets annexes se ventilent comme suit :

- Résidences sociales 139 858.00€
- Camping municipal 25 820.42€
- Activités économiques 254 969.30€
- Cinéma multiplexe 35 104.26€

b) Les opérations d'ordre

Elles se composent des chapitres :

023 Virement à la section d'investissement	4 728 750.42€
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 241 793.48€
TOTAL	6 970 543.90€

Le chapitre 042 retrace les opérations d'ordre de transfert entre les sections :

Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 100 000.00€
Dotation aux amortissements des charges financières à répartir	8 033.48€
Dotation aux provisions pour risque et charge financier	133 760.00€

A) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes hors opération s'élèvent à 17 534 539,35 euros alors que celles afférentes aux opérations représentent un total de 7 327 604 euros hors reports. Le tout représentant un total de **24 862 143,35 euros**.

a) Les recettes réelles hors opération : 10 563 995,45 euros

- Chapitre 024 produits des cessions : 300 000 euros
- Chapitre 10 Dotations, fonds divers, réserves : 2 465 562 euros

Les dotations prévues sont constituées par :

L'affectation en réserve	1 740 000 euros
Le FCTVA pour	675 562 euros
La taxe locale d'équipement	50 000 euros

- Chapitre 13 subventions d'investissement reçues : 120 000 euros
Ce chapitre enregistre les amendes de police.
- Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées : 7 678 433,45 euros

Le recours à l'emprunt pour financer les investissements s'élève à :	2 676 933,45 euros
Le refinancement des emprunts dans le cadre de la gestion active de la dette :	5 000 000 euros
Les cautions reçues	1 500 euros

b) Recettes d'ordre : 6 970 543,90 euros

Elles se ventilent comme suit :

Chap. 021 : virement de la section de fonctionnement pour 4 728 750,42 euros.
Chap. 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 241 793,48 euros.

L'autofinancement brut s'élève à et couvre, largement, le remboursement en capital des emprunts qui est de 3 445 M€.

c) Recettes sur opérations

Elles s'élèvent à 7 327 604 euros et se ventilent comme suit :

Opération/chap.	Recettes
	budget primitif
0941 - les silos maison du livre et de l'affiche	118 179,00
1060 - voirie	3 329 954,00
1197 - bâtiments administratifs	409 000,00
1255 - espaces verts	267 558,00
1267 - colonie du Val André	44 442,00
1301 - bâtiments socio culturels	374 583,00
1302 - écoles	52 035,00
1307 - stades et terrains de sports	259 257,00
1309 - bâtiments culturels	9 000,00
1329 - clubs et loisirs	1 800,00
1353 - grands projets	2 461 796,00
RECETTES SUR OPERATIONS	7 327 604,00

Les dépenses d'investissement :

Les opérations s'élèvent à un total de 13 629 066,10 euros hors reports.
 Les dépenses hors opérations s'élèvent quant à elles à 11 846 103,75 euros.
Le tout représentant un total de 25 475 169,85 euros.

Opération/chap.	dépenses
	budget primitif
0941 - les silos maison du livre et de l'affiche	457 367,96
0962 - études urbanisme	20 000,00
1008 - réseau éclairage public	100 000,00
1060 - voirie	5 864 191,86
1179 - aéroports	20 000,00
1197 - bâtiments administratifs	457 000,00
1210 - musée	28 240,00
1227 - terrains	89 610,00
1234 - piscine et base nautique	10 000,00
1240 - signalisation	5 600,00
1255 - espaces verts	517 031,20
1265 - école de musique	15 000,00
1267 - colonie du Val André	226 821,84
1290 - équipements informatiques	180 000,00
1291 -protection incendie	20 000,00
1294 - parkings	78 400,00
1301 - bâtiments socio culturels	869 600,00
1302 - écoles	315 040,24
1307 - stades et terrains de sports	5 000,00
1308 - Gymnases et salles de sports	76 000,00
1309 - bâtiments culturels	20 800,00
1314 - immeubles	100 500,00
1329 - clubs et loisirs	25 600,00
1332 - crèches et garderies	4 640,00
1333 - bâtiments sociaux	5 800,00

1334 - services techniques	11 000,00
1337 - édifices cultuels	353 364,00
1339 - bois et forêts	40 000,00
1353 - grands projets	3 712 459,00
DEPENSES SUR OPERATIONS	13 629 066,10

Les principales opérations sont :

Investissements récurrents : 1 606 526 euros

Grands projets, ANRU, investissements exceptionnels, autorisations de programme

0941 - silos :

- sécurité des fonds anciens : 144 716 euros
- sécurité incendie : 74 088,36

1060 - voirie

- ANRU - voirie Robespierre, Ferry, Bourgogne : 2 566 646,25 euros
- ANRU - interconnexion réseau de chaleur : 2 179 112 euros
- vidéo protection (2^e et 3^e tr) : 100 000 euros

1197 - bâtiments administratifs :

- regroupement des services : 382 000 euros

1255 - espaces verts :

- ANRU - Parc Cavalier Roulot : 502 631,20 euros

1267 - Val André :

- sécurité incendie de la colonie : 209 501,84 euros

1294 - stationnement :

- renouvellement horodateurs : 78 400 euros

1301 - bâtiments socio culturels :

- ANRU - Pole associatif Rostand : 650 000 euros
- salle des fêtes de Brottes : 200 000 euros

1302 - écoles :

- plan informatique dans les écoles : 100 000 euros
- restaurant scolaire J. Macé : 100 000 euros

1337 - édifices cultuels :

- mise en conformité électrique et chauffage de la basilique Saint-Jean : 353 364 euros

1353 - grands projets :

- la gare : 728 000 euros
- salle multi activités : 806 343 euros
- centre international du graphisme : 1 532 640 euros
- foire : 518 500 euros

Les dépenses hors opération

020 - Dépenses imprévues	91 000.00€
040 - OPE D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	836 238.89€
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	8 446 900.20€
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	601 207.00€
26 - PARTICIPATION & CREANCES RATTACHEES	133 760.00€
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 736 997.66€
Total	11 846 103.75€

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » enregistre les travaux en régie, l'amortissement des subventions, les reprises de provisions.

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » constate le remboursement de la dette en capital auxquels s'ajoutent 5 000 000€ pour se donner les moyens de rembourser par anticipations des emprunts dans le cadre de la gestion active de la dette ainsi que les cautions pour 1 500€.

Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » correspond à la participation que la ville doit verser à Chaumont Habitat dans le cadre du projet de rénovation urbaine.

Le chapitre 26 « Participations et créances rattachées » correspond à la souscription de 133 760 actions HMA de 1 euros.

Ce budget est soumis au vote qui, en fonctionnement, s'effectue au niveau du chapitre et en investissement au niveau du chapitre et de l'opération.

Budget approuvé à l'unanimité.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	41 744 535.43	37 013 775.19
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		4 730 760.24
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		41 744 535.43	41 744 535.43

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (v compris le compte 1068)	23 738 172.19	24 862 143.35
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 690 210.98	2 303 237.48
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 736 997.66	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		27 165 380.83	27 165 380.83
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		68 909 916.26	68 909 916.26

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 783 940.34		6 783 940.34	6 783 940.34	6 783 940.34
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	19 580 024.00		19 812 590.00	19 812 590.00	19 812 590.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			114 507.00	114 507.00	114 507.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 450 903.39		6 308 488.89	6 308 488.89	6 308 488.89
Total des dépenses de gestion courante		32 814 867.73		33 019 526.23	33 019 526.23	33 019 526.23
66	CHARGES FINANCIERES	1 449 652.36		1 093 934.32	1 093 934.32	1 093 934.32
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	597 585.84		660 530.98	660 530.98	660 530.98
022	DEPENSES IMPREVUES					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		34 862 105.93		34 773 991.53	34 773 991.53	34 773 991.53
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 857 128.36		4 728 750.42	4 728 750.42	4 728 750.42
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 859 765.15		2 241 793.48	2 241 793.48	2 241 793.48
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 716 893.51		6 970 543.90	6 970 543.90	6 970 543.90
TOTAL		40 578 999.44		41 744 535.43	41 744 535.43	41 744 535.43
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						41 744 535.43

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	968 041.00		937 564.00	937 564.00	937 564.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVER	1 167 969.00		1 165 284.00	1 165 284.00	1 165 284.00
73	IMPOTS ET TAXES	21 177 101.00		21 466 215.00	21 466 215.00	21 466 215.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 113 039.00		12 284 041.00	12 284 041.00	12 284 041.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	310 400.00		315 900.00	315 900.00	315 900.00
Total des recettes de gestion courante		35 736 550.00		36 169 004.00	36 169 004.00	36 169 004.00
76	PRODUITS FINANCIERS	2 000.00		500.00	500.00	500.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 504.00		8 032.30	8 032.30	8 032.30
Total des recettes réelles de fonctionnement		35 745 054.00		36 177 536.30	36 177 536.30	36 177 536.30
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	837 740.61		836 238.89	836 238.89	836 238.89
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		837 740.61		836 238.89	836 238.89	836 238.89
TOTAL		36 582 794.61		37 013 775.19	37 013 775.19	37 013 775.19

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 730 760.24
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	41 744 535.43

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 134 305.01
---	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	223 295.00		601 207.00	601 207.00	601 207.00
	0941 LES SILOS, MAISON DU LIVRE ET DE L'AFFIC	266 200.00	22 892.00	450 982.96	450 982.96	480 260.89
	0962 ETUDES D'URBANISMES		46 025.07	20 000.00	20 000.00	66 025.07
	1008 RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC	117 500.00	13 646.76	100 000.00	100 000.00	113 646.76
	1039 ABATTOIRS	10 000.00				
	1060 VOIRIE	2 598 054.00	131 642.47	5 864 191.86	5 864 191.86	5 995 834.33
	1132 MOBILIER URBAIN	14 500.00				
	1163 CENTRE AERE SAINT ROCH		263.12			263.12
	1179 AERODROMES DE SEMOUTIERS ET LA VEND			20 000.00	20 000.00	20000
	1197 BATIMENTS ADMINISTRATIF	43 900.00	33 789.90	457 000.00	457 000.00	490 789.9
	1210 MUSEE	35 300.00	23 699.33	28 240.00	28 240.00	51 939.33
	1227 TERRAINS	141 610.00	19 075.72	89 610.00	89 610.00	108 685.72
	1234 PISCINES ET BASE NAUTIQUE	21 500.00	2 123.47	10 000.00	10 000.00	12 123.47
	1240 SIGNALISATION	31 200.00	16 034.53	5 600.00	5 600.00	21 634.53
	1255 ESPACES VERTS	24 000.00		517 031.20	517 031.20	517 031.20
	1257 VEHICULES	25 000.00				
	1265 ECOLE DE MUSIQUE	12 800.00	12 727.67	15 000.00	15 000.00	27 727.67
	1267 COLONIE DU VAL ANDRE	200 400.00		226 821.84	226 821.84	226 821.84
	1283 CIMETIERES	2 300.00				
	1290 EQUIPEMENT INFORMATIQUE	150 000.00	20 866.81	180 000.00	180 000.00	200 866.81
	1291 PROTECTION INCENDIE	20 000.00	447.33	20 000.00	20 000.00	20447.33
	1294 PARKINGS		109 707.58	78 400.00	78 400.00	188 107.58
	1301 BATIMENTS SOCIOCULTURELS	64 000.00	37 967.67	869 600.00	869 600.00	907 567.67
	1302 ECOLES	76 000.00	12 958.87	315 040.24	315 040.24	327 999.11
	1307 STADES ET TERRAINS DE SPORTS	757 500.00	7 589.14	5 000.00	5 000.00	12 589.14
	1308 GYMNASES ET SALLES DE SPORTS	26 000.00	9 753.89	76 000.00	76 000.00	85 753.89
	1309 BATIMENTS CULTURELS		2 999.57	20 800.00	20 800.00	23 799.57
	1314 IMMEUBLES	110 000.00		100 500.00	100 500.00	100 500.00
	1318 OPERATIONS URBAINES		197.34			197.34
	1329 CLUBS ET LOISIRS	3 600.00	547.77	25 600.00	25 600.00	26 147.77
	1331 RESIDENCES WEIL		263.12		4 640.00	263.12
	1332 CRECHES ET GARDERIES	5 800.00	4 329.80	4 640.00	4 640.00	8 969.80
	1333 BATIMENTS SOCIAUX	6 600.00	1 070.42	5 800.00	5 800.00	6 870.42
	1334 SERVICES TECHNIQUES	15 900.00		11 000.00	11 000.00	11 000.00
	1337 EDIFICES CULTUELS	200 000.00	296.01	353 364.00	353 364.00	353 660.0
	1338 MONUMENTS HISTORIQUES, SITES		45 508.99			45 508.99
	1339 BOIS ET FORETS	40 000.00	46 590.18	40 000.00	40 000.00	86 590.18
	1341 PORT DE LA MALADIERE		98.67			98.67
	1346 PLATEAU OMNISPORTS DES LAVIERES		65.78			65.78
	1351 QUARTIER FOCH	812 311.00				
	1353 GRANDS PROJETS	2 517 500.00	1 067 031.07	3 712 459.00	3 712 459.00	4 779 490.07
Total des dépenses d'équipement		8 572 770.00	1 690 210.98	14 223 888.10	14 223 888.10	15 914 099.08

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	11 500.00				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			6 385.00	6 385.00	6 385.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	8 356 500.00		8 446 900.20	8 446 900.20	8 446 900.20
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PART			133 760.00	133 760.00	133 760.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES	213 390.00		91 000.00	91 000.00	91 000.00
Total des dépenses financières		8 581 390.00		8 678 045.20	8 678 045.20	8 678 045.20
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		17 154 160.00	1 690 210.98	22 901 933.30	22 901 933.30	24 592 144.28
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	837 740.61		836 238.89	836 238.89	836 238.89
Total des dépenses d'ordre d'investissement		837 740.61		836 238.89	836 238.89	836 238.89
TOTAL		17 991 900.61	1 690 210.98	23 738 172.19	23 738 172.19	25 428 383.17
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						1 736 997.66
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT						27 165 380.83

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 491 736.00	503 237.48	6 777 244.00	6 777 244.00	7 280 481.48
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 978 803.09	1 800 000.00	7 678 433.45	7 678 433.45	9 478 433.45
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			670 360.00	670 360.00	670 360.00
Total des recettes d'équipement		9 470 539.09	2 303 237.48	15 126 037.45	15 126 037.45	17 429 274.93
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 504 033.00		725 562.00	725 562.00	725 562.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	1 400 000.00		1 740 000.00	1 740 000.00	1 740 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUIT DES CESSIONS	230 000.00		300 000.00	300 000.00	300 000.00
Total des recettes financières		3 134 033.00		2 765 562.00	2 765 562.00	2 765 562.00
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		12 604 572.09	2 303 237.48	17 891 599.45	17 891 599.45	20 194 836.93
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 857 128.36		4 728 750.42	4 728 750.42	4 728 750.42
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 859 765.15		2 241 793.48	2 241 793.48	2 241 793.48
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 716 893.51		6 970 543.90	6 970 543.90	6 970 543.90

TOTAL		18 321 465.60	2 303 237.48	24 862 143.35	24 862 143.35	27 165 380.83
--------------	--	---------------	--------------	---------------	---------------	---------------

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT						27 165 380.83

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 134 305.01
--	------------------------------	--------------

59. B.P. 2010 : budget annexe de l'Eau

Ce budget annexe est approuvé, à l'unanimité, en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre et opération pour la section d'investissement :

La section de fonctionnement s'établit en recettes et en dépenses 174 469,32 euros. La baisse constatée au 011 provient du rappel de la redevance pollution de plus de 190 000€ sur 2009. Il n'y a pas de remarques particulières sur cette section.

La section d'investissement s'établit en dépenses (avec les restes à réaliser) et en recettes à 396 656,75 euros.

Les dépenses d'investissement sont principalement des travaux qui se décomposent comme suit :

- Foire : 84 000,00 €,
- Défense incendie de Brottes : 130 000,00 €,
- Divers branchements : 20 000,00 €
- Investissements récurrents : 23 000,00 €

En recettes, on trouve principalement l'excédent capitalisé (compte 1068) ainsi que le besoin d'emprunt pour financer les travaux (chapitre 16).

60. Détermination de la surtaxe eau 2010

Compte tenu de la reprise des résultats constatés au compte administratif de l'eau de l'année 2009, il est décidé, à l'unanimité, comme l'an passé, de ne pas prélever la surtaxe eau pour l'année 2010.

61. B.P. 2010 : budget annexe de l'Assainissement

Ce budget annexe est approuvé, à l'unanimité, en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre et opération pour la section d'investissement :

La section de fonctionnement s'établit en dépenses et en recettes à 1 538 281,27 euros. Il n'y a pas de remarques particulières sur cette section.

La section d'investissement : Avec les restes à réaliser, elle s'établit en dépenses et en recettes à 1 895 195,62 euros.

Les dépenses d'investissement sont principalement des études et des travaux qui se décomposent comme suit :

- Inspection étanchéité : 12 000,00 €,
- Logiciel : 10 000,00 €,
- Investissements récurrents (études) : 10 000,00 €,
- Extension rue de la Chavoie : 115 000,0 €,
- Marché à bons de commandes : 153 000,00 €,
- Chemisage Lafayette : 27 000,00,
- Investissements récurrents (travaux): 78 000,00 €.

En recettes, on trouve les opérations d'ordre (chapitre 040), le virement (chapitre 021), l'excédent capitalisé (compte 1068) ainsi que le besoin d'emprunt pour financer les travaux (chapitre 16)

62. Détermination de la surtaxe assainissement 2010

Compte tenu de la reprise des résultats constatés au compte administratif de l'assainissement de l'année 2009, il est décidé, à l'unanimité, de maintenir la surtaxe au même niveau que l'année 2009, soit 0,1829 euros HT.

*** Tous les budgets annexes suivants** sont votés en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre et opération pour la section d'investissement.

63. B.P. 2010 : budget annexe du FJT

Ce budget voté, à l'unanimité, sera clos durant l'année 2010.

La section de fonctionnement ne comporte pas de dépenses ni de recettes.

La section d'investissement ne reprend que le résultat positif reporté de l'exercice 2009 soit 14 328,28 euros et est donc en sur équilibre.

64. B.P. 2010 : budget annexe du Camping municipal

La section de fonctionnement s'établit en dépenses et en recettes à 52 820,42 euros. Cette section n'appelle pas de remarques particulières.

La section d'investissement s'établit, en dépenses et recettes à 4 799,02 euros. Cette section n'appelle pas de remarques particulières.

Budget approuvé à l'unanimité.

65. B.P. 2010 : budget annexe des Activités économiques

La section de fonctionnement s'établit en dépenses et en recettes à 378 775,10 euros.

Les dépenses sont constituées pour l'essentiel par les intérêts des emprunts (chapitre 66) et par les dotations aux amortissements (chapitre 042).

Ces dépenses s'équilibrent principalement par l'amortissement des subventions (chapitre 042) et une subvention d'équilibre du budget principal de 254 969,30 euros.

La section d'investissement s'établit, avec les restes à réaliser, en recettes à 911 781,74 euros et en dépenses à 304 733,40 euros. Elle se trouve en sur équilibre.

Les dépenses sont majoritairement constituées par le remboursement de la dette en capital (chapitre 16) et les amortissements des immobilisations (chapitre 040).

Les recettes sont principalement les amortissements des subventions (chapitre 040) et le résultat de l'exercice précédent.

Budget approuvé à l'unanimité.

66. B.P. 2010 : budget annexe des Résidences sociales

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 208 291 euros. Les principales dépenses sont les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012).

Les recettes font apparaître une subvention d'équilibre du budget principal de 139 858,00 euros.

La section d'investissement est en sur équilibre du fait de la reprise du résultat 2009 de 21 447,74 euros. Les dépenses qui s'élèvent à 9 021,43 euros sont les remboursements de cautions (chapitre 16) et des équipements (opération 1352). Les recettes, outre le résultat reporté, correspondent aux cautions reçues (chapitre 16) et aux amortissements.

Budget approuvé à l'unanimité.

67. B.P. 2010 : budget annexe du Lotissement du Chevrier

La section de fonctionnement est présentée en sur équilibre.

Les dépenses de 10 510,45 euros correspondent à la reprise du résultat antérieur.

Les recettes de 34 684,60 euros sont l'évaluation du dernier terrain à céder.

Budget approuvé à l'unanimité.

68. B.P. 2010 : budget annexe du Lotissement du Val Poncé

La section de fonctionnement est présentée en sur équilibre du fait de la reprise du résultat antérieur.

Les dépenses correspondent à la constatation des stocks initiaux.

Les recettes retracent les ventes de terrains et les stocks finaux.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 360 007,96 euros. Elle retrace la constatation des stocks.

Budget approuvé à l'unanimité.

69. B.P. 2010 : budget annexe du Lotissement Quellemèle

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à hauteur de 939 752 euros. Les dépenses correspondent à la constatation des stocks initiaux et aux futurs travaux. Les recettes retracent les ventes de terrains et les stocks finaux.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 614 043,86 euros. Elle retrace la constatation des stocks.

Budget approuvé à l'unanimité.

70. B.P. 2010 : budget annexe du multiplexe cinématographique

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 585 104,26 euros. En dépenses, 550 000 euros sont prévus pour l'indemnité à verser

à l'exploitant actuel (chapitre 65). Cette indemnité fait l'objet d'un transfert en investissement (chapitre 042 en recettes) afin de pouvoir l'amortir. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 1 403 756,77 euros. En dépenses, outre le résultat antérieur reporté, il apparaît le montant transféré de l'indemnité (chapitre 040) afin de permettre l'amortissement dès que l'exploitation débutera ainsi que les travaux pour 795 000 euros dont 200 000 euros d'avances forfaitaires (opération 1354). En recettes, l'opération 1354 retrace les subventions (365 695 euros), le remboursement des avances forfaitaires (200 000 euros) et le besoin de financement (744 200,76 euros).

M. le Maire est autorisé à solliciter les subventions auprès de tous les partenaires potentiels pour assurer le financement du multiplexe dont le coût total prévisionnel est de 5,9 millions d'euros HT, conformément au budget annexe voté lors de la délibération du 27 juin 2009, modifié par cette délibération.

Rapport approuvé à l'unanimité.

71. Haute-Marne Aménagement (HMA) : augmentation du capital avant dissolution

Les actionnaires de Haute-Marne aménagement ont décidé de mettre fin à la société, mais de la recapitaliser préalablement. A cet effet, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 14 janvier 2010 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1 672 000 euros, qui devra permettre de mener à terme les opérations de liquidation amiable.

Ce montant doit être souscrit par l'ensemble des actionnaires, et sera appelé à concurrence de 70% dès le début 2010, le solde devant être versé dans les 5 ans, conformément à la loi.

Notre collectivité, titulaire de 60 800 actions de HMA bénéficie d'un droit préférentiel de souscription, à hauteur de 11 actions nouvelles d'un euro chacune pour 5 actions anciennes, soit 133 760 actions d'un euro, dont 70%, soit 93 632 euros, devront être versés avant le 16 avril 2010 sur un compte de consignation ouvert à cet effet auprès de la Caisse d'Epargne.

L'assemblée, **à l'unanimité :**

* souscrit un montant de 133 760 actions, soit 133 760 euros à l'augmentation de capital de HMA décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2010, libérée à hauteur de 70% à la souscription et inscrit par conséquent la somme de 93 632 euros au budget principal ligne 261.

* Autorise son représentant à voter en faveur de la dissolution anticipée et de la mise en liquidation amiable de HMA ;

* dote le Maire, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

72. Tarifs 2010 : concessions de cimetière - stationnement - vente de catalogues

Les tarifs suivants étudiés en commissions spécialisées sont approuvés à l'unanimité.

*** Concessions de cimetière**

Tarifs des concessions dans tous les cimetières de la Ville

**PRIX D'ACHAT DU TERRAIN FIXE
PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Augmentation d'1,2 % - Les prix doivent être divisibles par 3
2/3 des redevances sont perçues par la Ville et 1/3 par le CCAS

DUREE	PRIX DU TERRAIN						Minimum : 2m ² Maximum : 4m ² Sauf décision spéciale du Conseil Municipal
	2 m ²		3 m ²		4 m ²		
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	
CINQUANTENAIRE	402,75	397,98	626,49	619,08	806,34	796,80	

TRENTENAIRE	187,26	185,04	279,78	276,48	374,97	370,53	Art. 55 du règlement général des cimetières
TEMPORAIRE (15 ans)	54,15	53,52	81,24	80,28	108,36	107,07	

CASE DE COLUMBARIUM

	2010	<i>2009</i>
15 ans	489,66	483,87
30 ans	687,00	678,81

AGRANDISSEMENT DE CONCESSION		1m ² en sus	
		2010	2009
CINQUANTENAIRE	prix du terrain	206,37	203,94
TRENTENAIRE	prix du terrain	93,72	92,61
TEMPORAIRE	prix du terrain	27,00	26,6976

CAVEAU PROVISOIRE	Droit d'entrée 2009	26,70
	Droit d'entrée 2010	27,00

Premier mois : GRATUIT

Au-delà du premier mois et jusqu'au 12ème mois	2009	43,38
	2010	43,89

BROTTEES

DUREE	PRIX DU TERRAIN							
	2m ²		3m ²		4m ²		M ² supplémentaire	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
CINQUANTENAIRE	199,68	197,31	298,65	295,11	399,36	394,62	99,81	98,64
TRENTENAIRE	54,15	53,52	81,24	80,28	108,33	107,04	27,09	26,76
TEMPORAIRE (15 ans)	27,09	26,76	40,59	40,11	54,15	53,52	13,50	13,35

* Tarifs du stationnement payant sur la voirie et les parkings

Les tarifs suivants du stationnement payant sur la voirie (horodateurs) et les parkings couverts seront appliqués à compter du 3 mai 2010 (délai nécessaire à la mise à jour des puces pour horodateurs).

La tranche horaire de l'après-midi est fixée de 14h à **18h** au lieu de 14 à 19h.

Afin d'inciter les automobilistes à se garer sur la place du Général de Gaulle pour soulager quelque peu le stationnement du centre ville, il est décidé de maintenir les tarifs de ces 96 emplacements.

Le stationnement reste gratuit sur voirie tous les jours de 12h à 14h.

1) Zone de courte durée limitée à 2h30

Les emplacements de stationnement de courte durée sont implantés comme suit :

38 emplacements	rue Victoire de la Marne
20 emplacements	rue Jules Tréfousse
9 emplacements	rue Laloy
8 emplacements	rue Toupot de Béveaux
14 emplacements	rue de Verdun
3 emplacements	ruelle Lardière
25 emplacements	rue Victor Fourcaut
39 emplacements	rue des Ursulines
20 emplacements	rue du docteur Michel
38 emplacements	Accès à la place Charles de Gaulle
25 emplacements	rue Tour Charton
11 emplacements	rue Monseigneur Desprez
11 emplacements	rue Saint Jean
9 emplacements	rue Decrès
3 emplacements	rue Hautefeuille
14 emplacements	rue Girardon
23 emplacements	rue Bouchardon
3 emplacements	rue Maîtret
4 emplacements	rue du Palais de Justice
8 emplacements	rue Dutailly
3 emplacements	rue Clémenceau
14 emplacements	rue des Halles
27 emplacements	Place des Halles
44 emplacements	Place de la Résistance et des Martyrs de la Résistance
36 emplacements	Parking des Ursulines

Tarification du stationnement de courte durée limitée à 2h30 :

	2009	2010
10 minutes	0,10 €	supprimé
20 minutes	0,20 €	supprimé
30 minutes	0,50 €	0,50 €
1h	0,60 €	1 €
2h	1,20 €	1,50 €
2h30	1,60 €	3 €

2)- Zone de moyenne durée limitée à 8h

* Les emplacements de stationnement de moyenne durée limités à 8h sont implantés comme suit :

34 emplacements	Rue Félix Bablon
7 emplacements	Parking boulevard Barotte
22 emplacements	Parking Cour Marcel baron
18 emplacements	Place du Palais
8 emplacements	Rue du Palais
7 emplacements	Boulevard Barotte
28 emplacements	Avenue Carnot

	2009	2010
1h	0,50 €	1 €
2h	0,90 €	1,50 €
4h	1,20 €	2 €
8h	1,50 €	3 €

96 emplacements Place du Général de Gaulle (tarifs inchangés)

	2009	2010
1h	0,50 €	0,50 €
2h	0,90 €	0,90 €

4h	1,20 €	1,20 €
8h	1,50 €	1,50 €

3) Parking Tréfousse

	2009	2010
1h	0,50	0,50
2h	0,90	1,50
4h	1,20	2 €
8h	1,50	3 €

* nuit (de 19h à 8h) : 0,80 € -> 1 € (2010)
dimanche (de 8h à 19h) : 0,80 € -> 1 € (2010)

Abonnement 30 €/mois 40 €/mois
Riverain résident 15 €/mois 20 €/mois

4) Parking Voltaire

Terrasse : **gratuit** 24h/24h

Gratuité du stationnement de jour de 8h à 19h

La nuit de 19h à 8h : 0,80 € (2009) -> 1 € (2010)

Abonnement pour riverain non résident : 22,90 €/mois (2009) -> 25 € (2010)

5) Parkings Pasteur et St Jean :

Abonnement pour riverain non résident : 22,90 €/mois (2009) -> 25 € (2010)

6) Parking couvert Place Charles de Gaulle :

Les tarifs pour 2010 restent inchangés soit : 24h : 2,30 €

+ 2,30 € par jour supplémentaire et dans la limite de 6 jours.

7) Caution :

Tarif des cautions :

- cartes d'abonnements pour les parkings Voltaire, Pasteur et St Jean

	2009	2010
Parking Voltaire	7,62	15
Parking Pasteur	15,24	15
Parking St Jean	15,24	15

- Bips pour les bornes automatiques :

	2009	2010
	40	40

* Tarifs de vente du catalogue Malte Martin / Agrafmobile, de l'ouvrage « La basilique Saint-Jean Baptiste de Chaumont et du catalogue de l'exposition « Dévotion baroque »

- Dans le cadre d'une aide à l'édition et au soutien de l'édition graphique, la Ville de Chaumont, par l'intermédiaire de la Direction du Graphisme, a acquis des exemplaires d'un catalogue intitulé « Malte Martin / Agrafmobile ».

- Egalement, le Musée de Chaumont a participé à la réalisation d'un ouvrage autour de la Basilique Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, réalisé par la Région Champagne-Ardenne et publié avec le soutien de la DRAC Champagne-Ardenne, du Département de la Haute-Marne, de la Ville de Chaumont et de la Communauté de communes du Pays Chaumontais.

-Enfin, le Musée de Chaumont propose un catalogue à la vente pour accompagner l'exposition présentée au Musée de la Crèche, du 19 décembre 2009 au 29 juin 2010.

La Ville de Chaumont propose à la vente ces publications. Les prix de vente de ces produits réalisés par des éditeurs indépendants n'ont pu être adoptés en correspondance avec la grille tarifaire validée par la délibération du 28 février 2009 :

Détail des articles	Tarifs
-Catalogue « Malte Martin / Agrafmobile » -266 pages (non paginé) -Editions de l'oeil	Prix de vente public : 49 €

-ISBN : 978-2-35137-078-0, dépôt légal octobre 2009	
-Ouvrage « Basilique Saint-Jean-Baptiste de Chaumont » -64 pages -Editions Parcours du Patrimoine - Région Champagne-Ardenne, Service de l'inventaire du patrimoine culturel. -ISBN : 978-2-87825-448-8	Prix de vente public : 7 €
-Catalogue "Dévotion baroque. Trésors du musée de Chaumont. Amérique latine, Espagne et Italie, XVIIe-XVIIIe siècle" -Auteur: Raphaële Carreau -96 pages. -Editions Somogy -ISBN 978-2-7572-0326-2, dépôt légal : 2009	Prix de vente public : 24 €

73. Demande de subventions pour les actions des services culturels de la Ville

Les services culturels de la Ville de Chaumont proposent en 2010 des projets pour lesquels un soutien financier est demandé aux partenaires institutionnels. La médiathèque, la Direction du graphisme, le Conservatoire de musique, le Musée d'Art et d'Histoire et le Nouveau Relax, Scène conventionnée de Chaumont, présenteront leurs actions autour du développement et d'une mise en valeur des disciplines artistiques et culturelles, des collections, d'un accès au plus grand nombre à la culture et pour une qualité des services proposés aux publics.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter les subventions pour ces projets auprès de nos partenaires et à signer tous les documents relatifs à leur mise en place en fonction des disponibilités du budget.

74. Avenant financier N°1 à la convention entre la Ville et la MJC

La convention de partenariat entre la Ville et la M.J.C. précise les dispositions financières des actions programmées par l'Association et pour lesquelles la Ville s'engage à verser une participation.

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser M. le Maire à signer avec la Maison des Jeunes et de la Culture l'avenant financier pour l'année 2010.

75. Attribution de subventions

A l'unanimité, il est décidé d'allouer les subventions suivantes :

RELATIONS INTERNATIONALES					
compte budgétaire: 65 6574 025 JUM			Crédit voté	3 600 €	100%
			Déjà attribué		0%
			Vote en cours	1 725 €	48%
			Solde	1 875 €	52%
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS	
San Mali	Aide humanitaire	1 125,00 €			
Franco Italienne	Cours d'italien et bourses à des jeunes pour séjours	600,00 €			
	TOTAL	1 725,00 €			

EDUCATION JEUNESSE ET SPORT					
compte budgétaire: 65 6574 025 DEJV			Crédit voté	127 000 €	100%
			Déjà attribué		0%
			Vote en cours	40 000 €	31%
			Solde	87 000 €	69%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
C.C.H.M		40 000,00 €	40 000,00 €	Compensation salaires
	TOTAL	40 000,00 €		

compte budgétaire: 65 6574 025 DEJS

Crédit voté	2 500 €	100%
Déjà attribué		0%
Vote en cours	805 €	32%
Solde	1 695 €	68%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Artisans du Monde		805,00 €	805,00 €	Déjeuners pédagogiques
	TOTAL	805,00 €		

DEVELOPPEMENT SOCIAL / ACTION SOCIALE

compte budgétaire: 65 6574 025 DSDI

Crédit voté	257 458 €	100%
Déjà attribué	46 868 €	18%
Vote en cours	197 572 €	77%
Solde	13 018 €	5%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
A.D.P.J.	Prévention	27 000,00 €	27 000,00 €	CUCS
A.H.M.I.	Accès aux droits	1 900,00 €		
A.H.M.I.	Atelier de proximité	1 880,00 €	3 780,00 €	
A.P.A.J.H.	Fonc. Part. séjour vacances	600,00 €	600,00 €	
A.P.F.	Action asso. et sociale	300,00 €	300,00 €	
A.P.M.	Fonc.	1 500,00 €	1 500,00 €	
Artisans du Monde	Fonc.	500,00 €		
Artisans du Monde	Action de sensibilisation	1 200,00 €	1 700,00 €	
Don du sang	Fonc.	600,00 €	600,00 €	
Carrefour des savoirs	Fonc.	500,00 €	500,00 €	
Club cœur et santé	Fonc.	200,00 €	200,00 €	CUCS Acompte déjà versé : 38 368 €
Collectif SSI 52	Fonc.	1 300,00 €	1 300,00 €	
Distraction des Malades	Bibliothèque des malades	250,00 €	250,00 €	
La Passerelle	Fonc.	6 500,00 €	6 500,00 €	
L'Escale	Fonc.	1 000,00 €		
L'escale	C.A.A.R.U.D	10 980,00 €	11 980,00 €	
Mission Locale	Fonc.	91 462,00 €	129 830,00 €	
Relais accueil chaumontais	Fonc.	11 000,00 €	11 000,00 €	

Restaurant du Cœur	Fonct.	4 500,00 €	6 000,00 €	
Secours Catholique	Fonct.	3 500,00 €	3 500,00 €	
Secours Populaire Français	Fonct.	2 500,00 €	2 500,00 €	
Solidarilait Haute-Marne	Ré-impression de 200 affiches	200,00 €	200,00 €	
U.N.A.F.A.M. Initiales	Fonc. Espaces des parents	400,00 € 1 000,00 €	400,00 €	CUCS
Initiales	Accompagnement des parents	2 600,00 €	3 600,00 €	CUCS
U.D.A.F.	G.E.M.	6 900,00 €		CUCS
U.D.A.F.	Espace logement	5 000,00 €	11 900,00 €	CUCS
M.J.C.	Tarifs jeunes	3 600,00 €		
M.J.C.		8 700,00 €	57 900,00 €	CUCS
TOTAL		197 572,00 €		

compte budgétaire: 67 6745 025 DSDI		Crédit voté	10 000 €	100%
		Déjà attribué		0%
		Vote en cours	10 000 €	100%
		Solde	0 €	0%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Ateliers du Viaduc		9 000,00 €	9 000,00 €	
Ligue des droits de l'homme		1 000,00 €	1 000,00 €	
TOTAL		10 000,00 €		

POPULATION

compte budgétaire: 65 6574 025 DEMO		Crédit voté	53 000 €	100%
		Déjà attribué		0%
		Vote en cours	7 100 €	13%
		Solde	45 900 €	87%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
Amicale des Pierres Percées	Fonc.	100,00 €	100,00 €	
Comité Rochotte	Mieux vivre ensemble	2 100,00 €		CUCS
Comité Rochotte	Dév. Personnel et culturel	1 100,00 €		CUCS
Comité Rochotte	Fonct. et Adulte relais	3 800,00 €	7 000,00 €	CUCS
TOTAL		7 100,00 €		

DEVELOPPEMENT DURABLE

compte budgétaire: 65 6574 025 DEVD		Crédit voté	880 €	100%
		Déjà attribué		0%
		Vote en cours	825 €	94%

			Solde	55 €	6%
DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS	
Société d'horticulture	Fonc.	825,00 €	825,00 €		
	TOTAL	825,00 €			

CULTURE ET PATRIMOINE					
compte budgétaire: 65 6574 025 PAEC			Crédit voté	344 302 €	100%
			Déjà attribué	153 600 €	45%
			Vote en cours	62 610 €	18%
			Solde	128 092 €	37%

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	ACTION	MONTANT DU VOTE	SOIT MONTANT TOTAL ACCORDE	OBSERVATIONS
A.P.E.C. (parents élèves de l'école de musique)		200,00 €		
Art Ma Muse		1 500,00 €		
Assoc. Haut-Marnaise d'écrivains		200,00 €		
Ateliers Roux Champion		7 000,00 €		
Bibliothèque pour tous		600,00 €		
Chants de Gouttiere		5 500,00 €		
Chorale les Trimazos		600,00 €		
Comité Rochotte		1 500,00 €		
Compagnie des Z'oiseaux		1 400,00 €		
Country 52		3 000,00 €		
Créa Danse		2 000,00 €		
Compagnie du Ruisseau				
Ensemble Vocal Montéclair		3 500,00 €		
Ensemble Vocalys		1 000,00 €		
Fugue à l'Opéra		4 500,00 €		
Harmonie Municipale		2 000,00 €		
Initiales		1 000,00 €		
Les Astico		1 000,00 €		
Les Piffari		250,00 €		
Médiators		600,00 €		
Mélimélo Fabrique		7 000,00 €		
Microtel Club Chaumont		600,00 €		
OR Ganiz		500,00 €		
Orgues de Saint-Jean		800,00 €		

Réseau Emetteur Français		70,00 €	
Rythme et Dance		800,00 €	
Stay Roots		2 000,00 €	
Subwave Records		6 000,00 €	
Théarto		2 000,00 €	
Trompettes de Chaumont		2 000,00 €	
	TOTAL	59 120,00 €	

Pour information :

Compte budgétaire	2042	6574	6745
Crédits votés tous services confondus	0,00 €	1 503 078,00 €	53 250,00 €
Soldes crédits votés tous services confondus	0,00 €	631 204,00 €	35 250,00 €

Ne prennent pas part au vote pour l'attribution d'une subvention :

Mme Valérie Nedelec pour le Comité Rochotte,

M. Jean-Charles Berthier et Melle Céline Cuccuru pour les Trompettes de Chaumont et l'Harmonie municipale,

M. François Finez pour Microtel,

Mme Odile Dechanet pour les Ateliers Roux Champion,

Mme Céline Vancraeyneste pour le C.C.H.M.

MM Didier Cognon et Gérard Bocquillon pour la Mission Locale,

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES ET ECONOMIQUES

76. Lancement de la procédure de modification numéro 2 de la ZPPAUP

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) est applicable sur une partie de notre territoire et en particulier dans l'hyper centre depuis 1995. Elle garantit la préservation d'éléments patrimoniaux identifiés qui peuvent être dénaturés par des usages qui se généralisent comme par exemple l'ajout de terrasses amovibles en secteurs piétonniers notamment. La rédaction réglementaire de 1995 n'avait pas anticipé la généralisation récente de ces pratiques qu'il convient aujourd'hui de réglementer.

Une procédure de modification du document réglementaire est autorisée, à condition qu'il ne soit pas porté atteinte à son économie générale, ni que soient réduits des espaces boisés classés. Cette modification est décidée par la Collectivité sur accord du préfet de département après que le projet de modification ait été soumis à enquête publique dans les formes prescrites par l'article L. 642-2 du code du patrimoine.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- * le lancement de la modification numéro deux de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager,
- * la mise à l'enquête publique du projet de modification tel qu'il est proposé au dossier, et pour ce faire sollicite le concours de monsieur le Préfet du Département de la Haute-Marne ayant compétence à l'organisation administrative de cette phase d'enquête publique.

77. Travaux sur bâtiments communaux : demandes d'autorisation d'occupation du sol

L'aménagement du quartier gare rentre dans sa phase opérationnelle : les études sur le cinéma se poursuivent après la désignation du maître d'œuvre, le choix dans quelques semaines du lauréat pour l'aménagement du pôle d'échange multimodal va également activer les études d'infrastructures sur la fin de l'année 2010.

A l'unanimité, le conseil décide d'autoriser M. le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'utilisation du sol devant permettre d'ici quelques mois :

- de reloger provisoirement les personnels occupant le grand garage dans des constructions temporaires de type « ALGECO », ou toute autre formule, avant l'emménagement dans les locaux rénovés de l'ancienne MSA,

- d'aménager les espaces publics par la démolition de la clôture d'enceinte de l'ancienne école Arago.

78. Cession d'une partie du chemin rural dit Sous St Aignan à la SA Chaumondis et à M. Jean MICHAUX - Faubourg du Moulin Neuf

La Société CHAUMONDIS (Centre LECLERC) et M. Jean MICHAUX souhaitent acquérir une partie du chemin rural dit Sous Saint-Aignan dont ils sont propriétaires riverains. Ce chemin appartenant au domaine privé de la commune et la partie demandée n'étant plus utilisée à ce jour, il est décidé, **à l'unanimité**, de céder :

* à la société CHAUMONDIS (Centre LECLERC), une partie du chemin pour une surface de 1136 m², moyennant un prix au m² de vingt cinq euros hors frais et taxes, soit un montant total de vingt huit mille quatre cents euros,

* à M. MICHAUX ou à toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, une partie du chemin rural dit Sous Saint-Aignan pour une surface de 296 m², moyennant un prix au m² de vingt cinq euros hors frais et taxes, soit un montant total de sept mille quatre cents euros,

Les surfaces définitives seront déterminées après l'établissement d'un document d'arpentage qui sera à la charge des acquéreurs et M. le Maire a pouvoir pour conclure ces opérations.

79. Renforcement du réseau de chauffage urbain - Acquisition de terrain à la société Kremlin Rexson

Dans le cadre du projet de renforcement du réseau de chauffage urbain envisagé pour l'alimentation du Quartier Foch, la Ville de CHAUMONT avec l'assistance de la société DALKIA France, délégataire du service public de chauffage urbain, prévoit de procéder, au travers des propriétés de la société KREMLIN REXSON sur le secteur de "Viralu", à la pose de deux conduites.

La réalisation de ces travaux passe par l'acquisition d'une bande de terrain d'une surface d'environ 800 m² propriété de la société KREMLIN REXSON et cadastrée section AV n°92p et 93p, pour permettre à la Ville de CHAUMONT la pose et l'exploitation des deux conduites de chauffage urbain nécessaires au raccordement du Quartier Foch.

Après avoir délibéré, le Conseil décide, **à l'unanimité**:

* d'acquérir à la société Kremlin Rexson un terrain sis 27, avenue d'Ashton Under Lyne, cadastré section AV n°92p et 93p, d'une contenance d'environ 800 m², moyennant un prix au m² de trente deux euros (32 €) hors frais et taxes,

* de prendre en charge la réalisation des travaux connexes consécutifs à l'acquisition, à savoir, la reconstitution de la clôture à la nouvelle limite de propriété,

Les surfaces définitives seront déterminées après l'établissement d'un document d'arpentage. M. le Maire a pouvoir pour conclure ces opérations, et notamment la convention de prise de possession anticipée desdits terrains dans les conditions du document annexé à la délibération.

80. Renforcement du réseau de chauffage urbain du Quartier Foch - Etablissement de servitude avec Chaumont Habitat

Dans le cadre du projet de renforcement du réseau de chauffage urbain envisagé pour l'alimentation du Quartier Foch et la connexion des deux chaufferies (Rochotte et Cavalier), la Ville avec l'assistance de la société DALKIA France, prévoit de procéder, au travers des propriétés de CHAUMONT HABITAT sises rue Jean Moulin, cité Foch et cité de Bourgogne à la pose de deux conduites.

La réalisation de ces travaux passe par la mise en place d'une convention de servitude pour autoriser la Ville à poser, maintenir, entretenir et exploiter les deux conduites de chauffage urbain au travers des parcelles propriété de CHAUMONT HABITAT et cadastrées section AV n°242p, 390p et 391p, AS n°76p et 133p.

La société DALKIA France, de convention entre les parties, se substituera dans l'ensemble des droits et obligations de la Ville de CHAUMONT de par sa qualité de délégataire du service public de chauffage urbain et ce jusqu'au terme du contrat de concession.

L'établissement de cette servitude est proposé sans indemnité.

Après avoir délibéré, le Conseil autorise M. le Maire, **à l'unanimité**:

- * à signer l'acte portant constitution de servitude avec CHAUMONT HABITAT à établir sur les parcelles cadastrées sur le territoire de la commune section AV n°242, 390, 391, AS n°76 et 133 pour les travaux susmentionnés.
- * à prendre en charge les frais inhérents à la conclusion de ce document qui seront refacturés à la société DALKIA France.

81. Réfection de la couverture du pôle Rostand - demande d'autorisation d'occupation du sol

Des problèmes d'infiltration en toiture se sont faites jour ces dernières années, précipitant la réfection totale de la couverture, ainsi que son désamiantage préalable. De plus, ces travaux prévus pour cet été, devront être complétés par la mise en place d'un bardage translucide devant les anciens châssis, de façon à assurer une parfaite étanchéité entre les parois verticales et la couverture. Le coût total, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre, est estimé à 510.000 € TTC. Il est inscrit au budget primitif 2010 dans le cadre de la requalification de ce bâtiment en pôle associatif, opération prévue par ailleurs au programme de rénovation urbaine.

A l'unanimité, l'assemblée autorise M. le Maire à déposer la demande d'autorisation d'utilisation du sol préalable à la réalisation desdits travaux.

82. Lotissement du VAL PONCE : cession d'un terrain communal à M. Leseur et acquisition de l'emprise d'un poste de refoulement

M. Xavier LESEUR, gérant de la SARL LE STRIKE, souhaite acquérir une parcelle située sur le Lotissement le Poncé et contigüe aux emprises foncières et immobilières (bowling) lui appartenant dans le but de pouvoir à terme développer une activité de loisirs nocturnes de type discothèque.

Par ailleurs, lors de la viabilisation dudit lotissement, un poste de refoulement a été créé sur les parcelles contiguës, il convient donc que la Ville se rende acquéreur de l'emprise de ce poste de refoulement.

Après avoir délibéré, le Conseil décide, **à l'unanimité**:

- * de céder à M. Xavier LESEUR la parcelle cadastrée section BN n° 207 pour une surface de 2 270 m² au prix principal de SEIZE EUROS (16 €) le m² H.T., hors frais annexes à la charge de l'acquéreur,

- * d'acquérir à M. Xavier LESEUR les parcelles nouvellement cadastrées section BN n° 212 et 210, pour une contenance de 1 a 09 ca et 1 a 89 ca, au prix de DOUZE EUROS (12 €) le m² hors frais et taxes, soit un montant total de TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE SEIZE EUROS (3 576 €),

- * d'accorder à ce dernier un droit d'usage et un droit de passage sur les parcelles BN 208, 210 et 212 sans possibilité de construction,

- * d'autoriser dès à présent M. Xavier LESEUR, ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, à déposer toute autorisation d'occupation des sols avant la conclusion définitive de la vente,

***** M. le Maire s'absente quelques minutes, M. Gros Lambert assure la présidence de séance.**

83. FISAC Chaumont tranche 1 : convention partenariale avec l'UCIA et la CCI Haute-Marne

Dans le cadre de la politique de redynamisation commerciale de Chaumont, la Ville de Chaumont et ses partenaires (union commerciale et chambres consulaires) ont décidé d'unir leurs efforts pour proposer des actions collectives visant à sauvegarder, pérenniser et renforcer les activités commerciales et artisanales.

A cet effet, des opérations ont été proposées par les différents partenaires dans le cadre du FISAC (fonds d'intervention pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat).

Par décision ministérielle du 24 décembre 2009, les opérations du dossier de Chaumont (tranche n°1) ont été déclarées éligibles aux fonds FISAC.

La convention a pour objet de définir les conditions de reversement des fonds FISAC entre la « Ville » et les maîtres d'ouvrages identifiés, à savoir l'UCIA et la CCI, dans les fiches actions du dossier FISAC Chaumont opération urbaine (tranche n°1).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

- * décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Chaumont, l'UCIA et la CCI relative à l'opération FISAC Chaumont (tranche n°1) intitulée « la redynamisation du commerce chaumontais »,

* donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les pièces relatives à cette opération.

SERVICES AU PUBLIC

84. Révision des quotients familiaux - Année scolaire 2010/2011

Depuis Mars 1992, le Conseil a adopté un mode de calcul unique pour définir le quotient familial d'une famille chaumontaise et identique au calcul pratiqué par la Caisse d'Allocations Familiales pour leurs bons de vacances.

Depuis 2002 la Caisse d'Allocations Familiales regroupe les cinq premières tranches en une seule. Pour 2010, la Caisse d'Allocations Familiales n'a pas changé le quotient de référence pour les tranches de A à E. Un montant unique de bons de vacances, à savoir 11 €, a été défini.

A l'unanimité, il est décidé de ne pas augmenter les tranches Ville de A à E et d'appliquer une augmentation de 3 % pour les tranches Ville de F à I.

Tranches de quotients	Quotients 2009/2010	Quotients 2010/2011
A	Inférieur ou égal à 193,38	Inférieur ou égal à 193,38
B	De 193,39 à 363,11	De 193,39 à 363,11
C	De 363,12 à 462,31	De 363,12 à 462,31
D	De 462,32 à 530,83	De 462,32 à 530,83
E	De 530,84 à 600,00	De 530,84 à 600,00
F	De 600,01 à 907,06	De 600,01 à 934,27
G	De 907,07 à 1130,19	De 934,28 à 1164,09
H	De 1130,20 à 1470,72	De 1164,10 à 1514,84
I	Supérieur à 1470,72	Supérieur à 1514,84
J	Extérieur	Extérieur

Ces quotients familiaux seront mis en application pour l'année scolaire 2010/2011.

Ces tranches seront applicables pour l'établissement de la carte familiale.

Pour une meilleure efficacité, aucune inscription ne sera prise sans présentation de la carte familiale.

Ces tranches serviront de référence et chaque service les utilisera pour sa tarification en les regroupant ou non.

Une révision de quotient peut être envisagée une fois par an en cas de changement de situation en décembre, à l'occasion de la distribution des bons de Noël.

85. Aide pour les séjours d'enfants au CCHM du Val-André

A l'unanimité, il est décidé de reconduire le principe d'une aide plus importante aux familles ne bénéficiant pas des bons de vacances de la Caisse d'Allocations Familiales (tranches F à I), pouvant favoriser une mixité sociale, selon les tarifs suivants :

Tranches	Eté 2010 % proposé du prix du séjour	24 jours 1 260 €	16 jours 900 €	15 jours 842 €
AB	9	113	81	76
C	16	202	144	135
D	20	252	180	168
E	27	340	243	227
F	28	353	252	236
G	38	479	342	320
H	48	605	432	404
I	65	819	585	547
J	100	1260	900	842

Pour déterminer la participation réelle de la Ville, il suffira de déduire au prix total du séjour :

- pour les allocataires C.A.F. ou M.S.A., la participation de la famille ainsi que celle de la Caisse d'Allocations Familiales (11 € par jour et par enfant pour les tranches A, B, C, D, E) ou de la Mutualité Sociale Agricole,
- pour les non allocataires, la participation des familles.

86. Tarifs structures d'accueils périscolaires, extrascolaires et accueils de loisirs maternel - Année scolaire 2010/2011

A l'unanimité, il est décidé d'appliquer les tarifs définis ci-dessous prenant en compte une augmentation de 3 % par rapport à l'année scolaire 2009/2010 pour l'accueil de loisirs Lafayette (tarif journée et demi-journée):

Tranches Quotient Familial	Participation famille ¼ d'heure	Participation famille ½ journée	Participation famille journée
A	0,11 €	1,60 €	2,40 €
B	0,14 €	1,94 €	2,91 €
C	0,16 €	2,29 €	3,44 €
D	0,19 €	2,66 €	3,97 €
E	0,21 €	3,04 €	4,56 €
F	0,23 €	3,35 €	5,03 €
G	0,27 €	3,90 €	5,84 €
H	0,30 €	4,19 €	6,29 €
I	0,33 €	4,62 €	6,95 €
J	0,49 €	6,92 €	10,39 €

Le droit d'inscription est maintenu à 7 € par enfant pour toute inscription en accueil périscolaire.

Ces tarifs seront applicables à compter du 2 juillet 2010.

***** Retour de M. le Maire**

87. Tarifs accueils de loisirs et séjours courts - Année scolaire 2010/2011

L'accès aux clubs municipaux (habilités accueils de loisirs) et aux activités s'y rattachant s'effectue sur présentation de la carte de loisirs dont les tarifs sont arrêtés, à l'unanimité, pour l'année scolaire 2010/2011 comme suit (augmentation de 3 %) :

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS (CLUBS MUNICIPAUX)

QUOTIENTS	CARTES LOISIRS			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	4 ENFANTS
A B C - INFÉRIEUR A 462,31	9,50 €	16,10 €	18,60 €	22,00 €
D E - DE 462,32 à 600,00	12,70 €	21,60 €	25,40 €	29,70 €
F G - DE 600,01 à 1164,09	14,90 €	25,40 €	29,70 €	34,90 €
H I - Supérieur à 1164,09	17,10 €	29,10 €	34,40 €	40,10 €
J - Extérieur	20,50 €	34,70 €	40,80 €	48,00 €

TARIFS SEJOURS COURTS

Quotient A B C	3,50 € par jour et par personne
Quotient D E	4,80 € par jour et par personne

Quotient F G	5,55 € par jour et par personne
Quotient H I	6,20 € par jour et par personne
Quotient J	7,50 € par jour et par personne

Ces tarifs sont applicables à partir du 2 juillet 2010.

88. Adoption du principe encadrant les dons des catalogues des Musées

A l'unanimité, le conseil adopte le principe de prélever 15% du nombre de tirages de chacun des catalogues publiés par le Musée de Chaumont pour des dons dans un cadre défini (partenariats...)

89. Avenant financier à la convention cadre de partenariat entre la Mission locale et la ville.

La ville a souhaité réaffirmer son engagement auprès de la Mission Locale en renouvelant la convention de partenariat, par délibération du 19 décembre 2009, pour une durée de trois ans.

L'association accomplit ses missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement auprès des jeunes de 16 à 25 ans, pour les aider à résoudre les problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

A l'unanimité, le conseil décide :

* d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2010 de 129 830 €, sachant que compte tenu de l'acompte versé, le solde s'élève à 91 462 € ;

* d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

90. Rapport d'activité 2008 du Syndicat Départemental d'Electricité de Haute-Marne

Le conseil prend acte.

91. Contrat de concession pour la distribution publique de gaz avec GrDF

Considérant qu'en 1981 un contrat de concession pour la distribution publique de gaz a été signé entre la commune et Gaz de France pour une durée de trente ans. C'est aujourd'hui GrDF (Gaz Réseau Distribution France), la filiale de distribution du Groupe GDF SUEZ, qui est titulaire de ce contrat.

Le contrat arrivant à échéance dans moins de 2 ans, le nouveau contrat précise les conditions d'exécution des travaux d'extension de réseau et des branchements, la qualité du gaz distribué, les principes généraux de l'accès au réseau et les modalités de contrôle de la concession. Il est également prévu par GrDF le versement chaque année d'une redevance de concession à la commune, pour un montant qui s'élève à 12 000 € environ (valeur 2009).

A l'unanimité, le conseil décide d'approuver le présent contrat, d'autoriser M. le Maire à le signer ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

92. Convention de partenariat avec France Télécom

Dans le cadre de l'organisation de la Foire départementale et de l'équipement en connexion Internet haut débit et considérant la nécessité de définir les modalités techniques et matérielles d'un partenariat unissant des entités publiques et privées, le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, la convention à intervenir entre la ville et Francetélécom et autorise Monsieur le Maire à la signer.

93. Plan de financement Agenda 21

La ville a décidé d'initier une démarche « agenda 21 » ou « projet territorial de développement durable » (PTDD) tenant compte des démarches qu'elle a déjà engagées par ailleurs (projet urbain, ANRU...).

Elle a mis en place un chef de projet Agenda 21, afin de piloter, coordonner le projet et faire le lien entre la Ville et le bureau d'étude mandaté pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Une personne a été recrutée en tant que contractuelle pour une durée de 3 ans.

Ce poste peut-être subventionné à 50 % au titre du FEDER. Cette subvention prendra en compte le salaire de l'agent, les coûts de fonctionnement (fournitures, documentation, charges locatives) ainsi qu'un volet animation/communication.

Ainsi le plan de financement global (sur 3 ans) prévu initialement pour l'élaboration de l'agenda 21 se voit modifié et un nouveau plan de financement est adopté **à l'unanimité** :

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE			
	Montant éligible	Taux de subvention	Montant versé (TTC)
FEDER	115 965.00	50%	57982.50 €
ETAT	115 965.00	20%	23193.00 €
REGION	110 428.00	5%	5521.5 €
ADEME	110 428.00	5%	5521.5 €
VILLE	115 965.00	20,47%	23746.4 €
TOTAL	115 965.00	100%	115 965.00 €

ANIMATION (CHEF DE PROJET) sur 3 ans			
Volet Salaire			
FEDER	50%		51025.84 € brut
VILLE	50%		51025.84 € brut
TOTAL	100%		102051.69 € brut
Volet charges fonctionnement			
FEDER	50%		2560.89 € TTC
VILLE	50%		2560.89 € TTC
TOTAL	100%		5121.78 € TTC
Volet Animation/communication			
FEDER	50%		15250 € TTC
VILLE	50%		15250 € TTC
TOTAL	100%		30500 € TTC
TOTAL tout confondu	100%		144 745 .67 € TTC

94. Convention entre la ville et les piégeurs haut-marnais

Au vu de la surpopulation de pigeons, sur certaines zones de son territoire, la Ville de Chaumont a décidé de mettre en place un programme de capture en partenariat avec l'association des piégeurs haut-marnais.

A l'unanimité, il est décidé de reconduire la convention 2009 et d'autoriser M. le Maire à signer une convention, pour l'année 2010, avec une indemnité kilométrique de 0.39 euros/km à hauteur de 5 300 euros et une indemnité d'un euro par prise à hauteur de 2 300 euros.

RESSOURCES HUMAINES

95. Modification du tableau des postes

L'adaptation de la collectivité aux diverses missions de sa compétence nécessite une évolution des emplois en conséquence.

A l'unanimité, il est décidé

- de l'actualiser au gré des départs et remplacements d'agents
- de constituer l'équipe de préfiguration du Centre International du Graphisme ; le directeur récemment recruté sera assisté de deux collaborateurs
- de créer les postes pour les besoins saisonniers (camping, piscine d'été, les Estivales,...)

96. Convention de mise à disposition d'un personnel de la Mission locale au sein des services municipaux

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un salarié de la mission locale au bénéfice des services municipaux.

97. Compte rendu des actes passés par le Maire

Monsieur le Maire rend compte des actes accomplis en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du conseil municipal des 16 mars, 06 décembre 2008 et 27 juin 2009.

Le conseil prend acte.

* Questions diverses (néant).

La séance est levée à 12 h 55.

A Chaumont, le 02 avril 2010

Pour le Maire,
Le Directeur Général des Services,

Jean-Michel Zupan